

Lettre ouverte du Collectif Surveillance des Énergies Renouvelables du Tarn (Co SERT 81)

Puylaurens, le 12 Février 2026

A l'attention de

***Monsieur Le préfet Simon BERTOUX
Préfecture du Tarn
Place de la préfecture
81013ALBI Cedex 09***

Monsieur le préfet,

Notre Collectif à l'honneur de s'adresser directement à vous car vous avez, au nom de l'État, une responsabilité essentielle dans la mise en œuvre de la politique énergétique : celle d'autoriser ou non l'instruction de projets d'énergies renouvelables intermittentes (EnRI), éolienne et photovoltaïque, puis leur réalisation, avec à la clé des garanties de prix contractuelles engageant les finances de l'État.

Le code de l'énergie prévoit en effet que la demande d'autorisation environnementale peut être rejetée lorsqu'il apparaît que la contribution du projet à la politique énergétique nationale est modeste dans un département qui ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique. Ce qu'on peut dire aujourd'hui de presque tous les projets actuels, compte-tenu du niveau élevé de la surproduction d'électricité, de la stagnation de la demande, et de nos importantes réserves de capacité de production d'électricité existantes.

Suite à la signature par **décret** de la PPE 3, par Monsieur le Premier Ministre et des enjeux que cela va impliquer pour nos territoires.

Les associations membres de ce collectif :

Association Saint-Loup Nature 81
Protégeons le Ségala Cordais
Association Nostra Montanha
Collectif Saint-Grégoire Arthès Saussenac
Association Citoyenne de Fréjeville
Association Préserver la vallée de l'Oulas
Association Les Crêtes Vents Debout
Association des Lacs Tarn Sud
Association Vallée du Thoré Environnement
Collectif Citoyen Nature Sidobre
Association Calelh : qualité de vie et
de l'environnement en Haut Languedoc
Association Protégeons Notre Montagne
Association Les Lacs du Lauragais

Puylaurens
Virac
Le Rialet
Saint-Grégoire Arthès Saussenac
Fréjeville
Paulinet
Puycalvel
Briax-Giegnès-Messal
Mazamet
Lafontasse

Brassac
Massaguel
Bourg-Saint-Bernard

L'objectif de cette démarche est de contribuer utilement à votre réflexion et à vos prises de positions publiques, en vous transmettant, une analyse documentée, territorialisée et strictement fondée sur des **données publiques officielles**.

Elle est complétée par un **travail d'analyse territoriale approfondi conduit dans le Tarn par notre association Saint-Loup Nature 81**, permettant une lecture locale objectivée et comparable aux trajectoires régionales et nationales.

Dans ce contexte, le développement rapide du photovoltaïque pose désormais des **enjeux systémiques**.

Ces surcoûts sont détaillés dans le tableau ci-dessous qui a été produit par Réseau Énergie Terre et Mer (RETM)

Chiffrage surcoût annuel EEI	Réel 2025	Prévision 2026	Estimation 2027/2035	Réversibilité	Action
1.Perte de revenu nucléaire EDF Prix bas	3,6 Mrd €	3,7 Mrd€	4 Mrd€	oui	Réduire surproduction EEI
2.Perte de revenu EDF Effacement nucléai	2,3 Mrd€	2,6 Mrd€	3 Mrd€	oui	Réduire surproduction EEI
3.Contribution Service public de l'électricité	5,3 Mrd€	7,7 Mrd€	9 Mrd€	partiel	Renégociation contrats "prix garantis"
4.Coût réseau EEI pour RTE et ENEDIS	2,5 Mrd€	3,0 Mrd€	4 Mrd€	oui	Stopper investissement réseaux EEI
Total Economies	13,7 Mrd€	17,0 Mrd€	20 Mrd€		
+ Investissement annuel EEI (2027/2035)			16,8 Mrd€		
1 et 2 : Estimation RETM à partir des données de prix et d'exportation des rapports RTE (Rapport Annuel/Economix)					
3 : 2025/2026 Données rapport Commission de régulation de l'Energie 10 juillet 2025 - 2027/2035 estimation RETM avec programme PPE3 (03/2025)					
4. Données Rapport Sénat juillet 2024 sur l'évolution du coût de l'électricité (Extraits RTE et ENEDIS pages 436 à 443)					

Parallèlement, un **paradoxe persistant** s'observe sur les prix de l'électricité. Les scénarios de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et les analyses de la CRE reposent sur des hypothèses de prix de marché comprises entre **50 ,70 et 90 €/MWh à l'horizon 2030**, alors que le **prix spot moyen constaté en 2024 est de 58 €/MWh**. Malgré cela, les contrats photovoltaïques récents demeurent subventionnés via le mécanisme de complément de rémunération, représentant **plusieurs dizaines de milliards d'euros de charges publiques cumulées** sur la durée des contrats.

Dans le même temps, les prix payés par les usagers ont fortement augmenté en quinze ans, passant d'environ **70 à 165 €/MWh pour les entreprises** et de **108 à près de 280 €/MWh pour les particuliers**, soit une multiplication par 2,5, malgré la situation de surproduction électrique.

Les travaux de l'ADEME montrent par ailleurs que le coût actualisé de l'énergie (**LCOE :Levelized Cost of Energy**) **du photovoltaïque au sol et du photovoltaïque en toiture est aujourd'hui très proche**, avec un écart limité à quelques euros par MWh. Toutefois, cet indicateur ne prend pas en compte les coûts de raccordement et de renforcement des réseaux, les écrêtements, les indemnités associées, ni les impacts fonciers, agricoles et paysagers. À **LCOE quasi équivalent**, le **photovoltaïque en toiture apparaît donc nettement plus favorable pour la collectivité** que le photovoltaïque au sol.

À l'échelle régionale, l'**Occitanie** connaît une trajectoire particulièrement dynamique. La région dispose d'environ **5 GWc de puissance photovoltaïque installée**, avec une croissance proche de **+20 % par an**, et le photovoltaïque représente déjà **environ 12 % de la production électrique régionale**. Les objectifs fixés par le SRADDET sont de **7 GW en 2030** et **15 GW en 2050**. À trajectoire constante, ces **15 GW seraient atteints dès 2030**, atteignant ainsi l'objectif 2050 avec près de **20 ans d'avance**, et la puissance dépasserait **33 GW en 2035**.

Dans ce cadre, le **département du Tarn** occupe une place significative. Le travail d'analyse mené par l'association Saint-Loup Nature 81, à partir des données ODRÉ arrêtées au **30 septembre 2025**, montre que le Tarn représente **8 % du photovoltaïque installé en Occitanie**.

Le Tarn a une production électrique de 1,7 TWh et une consommation de 2,1TWh présentant ainsi un taux de couverture de 79% à fin 2024. Le photovoltaïque représente 21% de sa production électrique. La dynamique départementale pour le photovoltaïque est principalement portée par les **projets au sol**, tandis que les **grandes toitures et l'autoconsommation collective restent insuffisamment développées**, alors même qu'elles présentent des bilans multicritères plus favorables.

Ainsi depuis 2025, le photovoltaïque au sol injecte davantage d'électricité dans le réseau que les grandes toitures (42% contre 32% des 393 GWh de l'énergie totale délivrée).

Au 30 septembre 2025 par rapport 1^{er} janvier 2024, le photovoltaïque a augmenté de 20% en puissance installée et de 15% en énergie délivrée. Si cette tendance se maintenait à l'identique jusqu'en 2035, on aboutirait à une énergie annuelle délivrée 7 % plus élevée que ce qui est envisagée dans la PPE3 à objectif 2035.

Le photovoltaïque au sol sur sa tendance actuelle, serait à +15% au-dessus de l'objectif PPE3 en 2035 à mix identique, en énergie délivrée.

Le photovoltaïque en grandes toitures a connu un développement exceptionnel de 2024 au 30 Septembre 2025 avec +43% en puissance installée et +36% en énergie délivrée. La poursuite d'une telle croissance aura pour effet de se trouver à + 547% au-delà des objectifs de la PPE 3.

Enfin notre analyse montre une progression autour de 2%, pour les installations en moyennes toitures qui seraient assez loin de l'objectif envisagé (-86%) tandis que les installations en petites toitures seraient à 31% au-delà des objectifs de la PPE3.

Les **travaux de consensus RETM (2022-2024)** confirment en effet que les **centrales photovoltaïques**, en particulier lorsqu'elles sont implantées sur des terres agricoles, obtiennent les **moins bons résultats multicritères**, tant en matière de coûts collectifs que d'impacts environnementaux, paysagers

et de contraintes sur le réseau. À l'inverse, le **solaire thermique** et le **photovoltaïque en grande toiture**, notamment en autoconsommation collective, apparaissent comme les solutions les plus pertinentes.

Enfin, le développement de l'**agrivoltaïsme** s'accompagne d'**impacts aujourd'hui reconnus**.

Ceux-ci concernent les plans agronomiques (réduction du rayonnement solaire, baisse possible des rendements, contraintes de mécanisation, risque de perte de vocation agricole), environnemental (perturbation des écosystèmes, fragmentation des habitats, atteintes à la biodiversité et effets cumulés territoriaux), pédologique (compactage des sols, perturbation des horizons et de la vie du sol, modification des écoulements d'eau, artificialisation cumulative), ainsi qu'économique et social (coûts élevés, pression foncière et phénomènes de spéculation, artificialisation des paysages et difficulté de contrôle réglementaire dans la durée).

Ces éléments montrent que l'agrivoltaïsme constitue un **choix d'aménagement du territoire à long terme**, et non une simple réponse technique aux objectifs de production électrique.

Enfin le mix électrique français offre l'une des empreintes carbone les plus faibles du monde avec 21,7 gCO₂/kWh. Les centrales thermiques fossiles ne représentent plus que 3,7 % de l'électricité produite en France, typiquement entre 7h-9h et 18h-20h en hiver ; elles ne sont déjà quasiment plus jamais appelées lors des heures de production solaire.

A cause d'importation de panneaux photovoltaïques chinois qui affichent une empreinte carbone bien au-dessus de celle du nucléaire français, le développement du photovoltaïque tend paradoxalement à dégrader le bilan environnemental global.

Ainsi il va être difficile de justifier aux français que l'on continue à installer des énergies renouvelables dont nous n'avons pas besoin (exportation d'électricité record sur les deux dernières années), qui dégradent notre empreinte carbone, qui enrichissent les fournisseurs chinois, qui créent des vulnérabilités dans notre système énergétiques, qui alourdissent la facture EDF des français et en plus dégradent et abiment nos paysages et écosystèmes (le tourisme reste une des premières industries du pays).

Pour ce qui est de l'éolien, l'association Nostra Monthana fait l'analyse suivante :

Concernant l'éolien terrestre, la situation, si elle très différente de celle du photovoltaïque n'en pose pas moins de problèmes.

Rappelons que les objectifs régionaux définis dans le scénario REPOS et intégrés dans le SRADDET sont de 3600 MW installés en 2030 et 5500 MW en 2025.

Or en 2024 la puissance installée était de 1743 MW avec une progression de 7% sur les 5 dernières années. Dans le même temps la production est restée stable autour de 3500 GWh soit quasiment la moitié des prévisions.

Avec 279 MW le département du Tarn représente 16% de la puissance installée, idem en production. Et il est surtout à noter que la quasi-totalité des installations sont dans l'aire du Parc Naturel du Haut Languedoc dont le rôle est avant tout de protéger la biodiversité, les paysages et le patrimoine.

A la lumière de ces chiffres, les prévisions de développement sont irréalistes et irréalisables. Comme l'a relevé le CRE de juillet 2024, il faudrait 8 à 10 fois plus de zones d'accélération pour satisfaire aux objectifs

L'ensemble de ces données, montre que la transition énergétique, et en particulier le développement du photovoltaïque au sol, de l'agrivoltaïsme, et de l'éolien ne peuvent reposer sur une **accélération quantitative indifférenciée**, mais doit désormais s'appuyer sur une **hiérarchisation rigoureuse des**

solutions, et leur élargissement (solaire thermique, géothermie...) fondés sur leur efficacité réelle, leur coût complet pour la collectivité et leurs impacts territoriaux.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons porter ces éléments à votre connaissance. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout échange ou audition et c'est dans ce sens que notre collectif CoSERT81 souhaiterait obtenir un rendez-vous,...que nous appelons de nos vœux.

En pleine confiance dans les actions que vous pourrez mener dans le cadre de vos responsabilités de terrain pour que la politique énergétique se plie à l'intérêt général au lieu d'être prise en otage par les grands industriels des énergies intermittentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Les Associations du Collectif CoSERT 81 signataires



Président Christophe MARTY



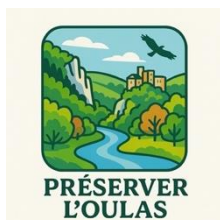
Président Jérémy BLANC



Président Jean-Marie COUDERC



Président Jean-Louis LAROQUE



Président Christian ENJALBERT



Président Jean-Louis COUSTEL



Président Jacques BIAU



Président Emmanuel FORICHON



Président Arnauld De RASPIDE



Présidente Stéphanie TARDIF



Président James YOUNDALE

Association
**Les lacs
du Lauragais**

Présidente Claire PELISSIER

Association Protégeons Notre Montagne



Président Jacques REQUIS